

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2000.

La séance est ouverte à 11 heures 10 sous la présidence de Monsieur Henri PEUZIN, doyen d'âge de l'Assemblée.

M. PEUZIN - Mes chers collègues, en qualité de doyen d'âge, j'ai l'honneur de prononcer l'ouverture solennelle du Conseil Municipal de la nouvelle commune associée de Lille créée par décret n° 2000-151 du 22 février 2000 du Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur étant chargé de l'exécution du décret.

Nous voici donc réunis pour la première assemblée de notre nouvelle collectivité locale. C'est un moment historique pour nos deux communes de Lille associée à Hellemmes et de Lomme. Celles-ci sont associées désormais en une nouvelle commune qui prend le nom de Lille, dont le chef-lieu reste fixé à Lille. L'article 3 du décret précité précise que la commune, de Lomme, érigée en commune associée, conserve à ce titre son nom.

Aux termes de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme au début de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En la circonstance et afin de faciliter les opérations de dépouillement, je vous propose de désigner comme il a été fait jusqu'à présent le benjamin de l'assemblée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, ainsi que les deux plus jeunes membres suivants qui l'assisteront lors du dépouillement.

J'appelle donc Monsieur SELLANI Farid pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous signale aussi, en ce qui concerne les procurations, que le vote par procuration, prévu au deuxième alinéa de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, est admis pour l'élection des Maires et Adjoints.

Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat.

J'invite par conséquent les Conseillers ayant reçu pouvoir à se faire connaître afin de permettre la collecte immédiate des procurations et de le signaler également lors de l'appel.

Monsieur le Secrétaire, veuillez faire l'appel des membres du Conseil Municipal.

(Monsieur SELLANI procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BOINE, BROCHEN, Mmes BRUNET, BUFFIN, MM. BURIE, BUTSTRAEN, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, COOLZAET, MM. COURTIN, CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, DURAND, DURIEZ, Mme ESCANDE, MM. FACQ, FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. HUTIN, KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PATTOU, PEUZIN, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SELLANI, SENAME, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mmes CHARLES (pouvoir), DAVAL (pouvoir), MATTIGHELLO (pouvoir), MM. PETITE (pouvoir), SABRE (pouvoir), SAVOYE (pouvoir).

.../...

M. PEUZIN - Je vous remercie.

J'appelle maintenant deux scrutateurs pour les opérations de dépouillement.

J'appelle donc Monsieur BERNARD Philippe et Monsieur MARCHAND Frédéric.

(Monsieur BERNARD ne souhaite pas être scrutateur)

C'est donc Monsieur DELGRANGE qui est le deuxième scrutateur.

Tout le monde a été appelé ? (oui)

Avant de procéder à l'élection, si vous le permettez, je voudrais vous dire quelques mots.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, avant de procéder à l'élection de votre Maire, de vous exprimer mon sentiment sur l'événement exceptionnel auquel nous participons aujourd'hui.

Le destin a voulu que ce soit un Lommois qui préside l'ouverture solennelle de notre assemblée. Cela me paraît tout à fait symbolique au moment où la commune de Lomme entre volontairement et prend toute sa place au sein de la nouvelle commune de Lille.

Cette journée est l'aboutissement des démarches concertées des Conseils Municipaux de Lomme et de Lille, commune alors associée à Hellemmes.

Nos trois communes, riches de leur histoire locale, ont le sentiment qu'il faut aller au-delà du passé, sans le renier bien au contraire, pour construire un nouvel avenir digne du XXIème siècle. C'est l'objet de notre association qui unit au sein de notre nouvelle commune associée plus intimement nos valeurs pour affronter dans les conditions idéales le nouveau millénaire.

Les termes de cette union sont consignés dans une convention approuvée par les deux Conseils Municipaux de Lomme et de Lille, commune associée à Hellemmes. Cette Convention va être désormais notre règle de conduite. Elle garantit l'identité de nos trois communes. Les Hellemmois sont Hellemmois, les Lillois sont Lillois, les Lommois sont Lommois.

Notre association doit nous doter de nouveaux moyens, une nouvelle envergure pour mieux servir nos populations, et surtout mieux garantir l'avenir de nos jeunes, de nos enfants.

La métropole lilloise, sise au cœur de l'Europe, jouit pleinement du prestige des hautes personnalités qui la dirigent dans les domaines politique, économique, scientifique, culturel et sportif.

Je vais faire un petit aparté, si vous le permettez, car je pense en outre que c'est un bon présage que Lille revienne en Division 1, l'année de la naissance de notre nouvelle commune associée.

(applaudissements)

Il faut ajouter à ce prestige le poids, la valeur, le professionnalisme de ses habitants. Nous franchissons une étape. Je suis persuadé que notre exemple ne constitue pas une fin mais une vitrine susceptible de rallier d'autres collectivités.

La Ville de Lomme, après celle d'Hellemmes, a amorcé un mouvement irréversible dont les Lommois peuvent être fiers.

.../...

Aussi; c'est avec confiance et sérénité que nous prenons aujourd'hui ce nouveau départ. Nous appuyant sur un passé prestigieux, nous entrons dans une ère nouvelle, porteuse de nos espoirs en un brillant avenir.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire.

Je dois vous rappeler certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : "Le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".

Nous allons donc procéder à cette élection.

Je demande quels sont les Conseillers qui posent leur candidature pour la fonction de Maire.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Merci, Monsieur le Président.

Je vous demande l'autorisation de m'exprimer au nom de mon groupe, préalablement à votre sollicitation. Puis-je m'exprimer ?

M. PEUZIN - Vous avez la parole.

M. DECOCQ - Je vous remercie, Monsieur le Président. Si vous le voulez bien, je vais m'exprimer debout ici.

M. RICHIR - Le Groupe d'Opposition Nouvelle Démocratie Municipale assistera à l'intervention de son porte-parole ce matin, Christian DECOCQ, debout. Par cette manifestation physique non violente, nous protesterons ainsi contre l'attitude de violence orale qui a été imposée à la population de Lomme ce matin qui s'est vu interdire l'accès à l'hôtel de ville, pour une séance de Conseil privée et non pas publique, accès interdit par son ancien Maire.

(applaudissements)

M. DECOCQ - Monsieur le Président de séance, mes chers collègues, mes chers nouveaux collègues de Lomme, par ma voix, porte-parole de notre Groupe, ce ne sont pas seulement 11 Conseillers Municipaux qui s'expriment et que vous croyez pouvoir traiter par le mépris politique, ce sont 23.681 électeurs qui en 1995 ont dit non à la liste conduite par Pierre MAUROY.

Lors de cette élection qui a fait, je le rappelle, du Maire de Lille un Maire minoritaire dans sa ville, je ne rappelle pas cette situation gratuitement, encore moins pour blesser, mais parce que cette situation politique nouvelle a créé dès l'origine le processus qui aboutit aujourd'hui. Du moins, les électeurs lillois qui nous ont fait confiance en 1995 ont-ils la dignité démocratique d'être représentés ici. Ici, par nous, dans cette maison commune qui est la leur, qui est la nôtre.

.../...

Cette représentation, hélas, n'est pas accordée aux Lommois qui ne sont pas d'accord avec Monsieur DURAND puisque cette fusion électorale ne permet pas à un seul représentant de l'Opposition lommoise d'être membre de ce Conseil Municipal. Pas un seul opposant lommois !

J'écris ton nom, liberté, chers collègues communistes, membres de la majorité, vous souvenez-vous de votre ami le poète ?

Votre fusion administrative permet donc cette manœuvre, c'est-à-dire d'exclure par la volonté de quelques-uns ce que le suffrage universel a décidé.

J'écris ton nom, liberté ... Où est la liberté pour l'Opposition lommoise ? Quelle dérision !

Mais nous, nous sommes là. Comme nous étions là le dimanche 25 juin 1995. Nous sommes toujours là, au créneau, sans forfanterie mais sans faiblesse.

Comme je l'avais prédit au Recteur DEBEYRE, dont je salue respectueusement la mémoire, "jamais las de guetter dans l'ombre la lueur de l'espoir", aurait pu ajouter le Professeur Jean MINNE, autre grande figure disparue de ce Conseil, nous sommes là.

Et vous, Monsieur Carl LANG, qui avez été si méprisant ce dimanche-là pour mon ami Alex TURK, où êtes-vous aujourd'hui ? Vous avez abandonné vos électeurs.

Oui, nous sommes toujours là car ce qui nous anime, nous exalte et, je pense, sans doute nous dépasse, c'est notre combat pour la nouvelle démocratie municipale. C'est au nom de ce combat que nous condamnons sans appel la méthode de fusion par les seuls Conseils Municipaux qui ne permet pas à chaque habitant de donner son avis.

Nous combattons depuis le premier moment cette pratique parce que, en cette époque de désintérêt pour la politique, c'est un mauvais coup porté à la citoyenneté, à la participation, c'est-à-dire en fin de compte à la considération due au citoyen.

Qui aurait pu croire en 1983 que votre Majorité en serait réduite à cette régression ? Vous qui étiez si fier d'avoir fait une place à l'Opposition dans les Conseils Municipaux de France. Vous qui avez créé les Conseils de Quartiers à Lille.

Faut-il consulter la population pour un sens interdit et l'ignorer pour fixer le destin de sa commune ?

Vous qui en 1995 avez créé le Conseil Communal de Concertation, mais pour rester sourd à son avis du 5 juin 1999 que voici -c'est le Conseil Communal de Concertation qui s'exprime- : « Il est très souhaitable également: que rien d'irréversible ne soit accompli sans que la population n'ait pu exprimer par toute voie politique appropriée son adhésion ou son refus. »

Mais si malgré tout vous vous êtes fourvoyé dans cette mauvaise pratique, c'est que vous étiez conscient d'une réalité, que vient d'ailleurs de révéler un hebdomadaire métropolitain le 25 février, un sondage rappelle que 53,8% des Lommois interrogés veulent un référendum et que 55% considèrent que cette fusion n'est pas bonne.

Mais vous, vous vouliez Lomme pour des raisons électorales qui n'échappent plus à personne. Pas pour le Grand Lille, celui-là, nous le faisons à la Communauté Urbaine tous ensemble, et nous sommes tous d'accord.

.../...

La vérité est que le Parti Socialiste veut protéger ses élites. Il veut, de la cinquième circonscription à la Mairie de Lille, protéger Madame AUBRY pour accomplir un destin parisien et national.

Et si j'ai tort, dites-moi alors pourquoi les Socialistes de Cherbourg n'ont pas craint, eux, d'organiser un référendum d'initiative locale ! Mais vous savez que j'ai raison. Tout le monde le sait !

Voilà pourquoi nous ne présenterons pas de candidat à cette élection qui ne résulte pas d'une consultation populaire.

Mais gardez-vous d'ajouter le mépris au mépris ! Ne croyez pas, chers collègues, que vous nous abattez aujourd'hui. Votre arrangement qui croit éviter l'alternance en 2001 nous stimule. Lillois d'ici, Lillois demain, nous venons faire un signe aux Lillois, le signe de la résistance en attendant la reconquête.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. PEUZIN - Je rappelle que nous sommes un nouveau Conseil légalement constitué et que nous procédons actuellement à toutes les formalités de notre première assemblée.

Monsieur VAILLANT demande la parole.

M. VAILLANT - D'une manière plus modeste, permettez-moi de vous présenter, au nom de notre Majorité, la candidature de Pierre MAUROY, mon ami de toujours.

M. PEUZIN - Je vous remercie.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Doyen d'Age, comme notre devise n'est pas « Courage, fuyons », je présente ma candidature au poste de Maire de Lille, également en désapprobation de la fusion et de la manière dont elle a été menée ici, sur Lille, et sur Lomme.

(quelques applaudissements)

M. PEUZIN - Donc, Monsieur Philippe BERNARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (non)

Nous allons procéder au vote. Vous avez un bulletin et vous marquez votre choix : Philippe BERNARD ou Pierre MAUROY.

Il y a six pouvoirs et je rappelle qu'on ne peut avoir qu'un pouvoir.

(vote et dépouillement)

Mes chers collègues, voici le résultat du dépouillement :

Nombre de votants : 69

.../...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre MAUROY : 54 voix

(vifs applaudissements)

- Monsieur Philippe BERNARD : 3 voix

(applaudissements et huées)

Monsieur Pierre MAUROY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de Lille.

(applaudissements)

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous inviter à la tribune pour prendre vos nouvelles fonctions.

Monsieur le Maire, je suis très heureux de vous féliciter pour votre élection pour notre nouvelle commune. Votre haute personnalité est le meilleur garant pour notre nouvelle commune de sa prospérité et de son avenir.

Permettez-moi de vous remercier et de vous demander de prendre votre place.

Monsieur le Maire - De plus, vous êtes un Lommois je vous remercie d'avoir assumé cette présidence.

(applaudissements)

J'invite les Maires délégués, Monsieur le Maire délégué d'Hellemmes, Bernard DEROSIER, et le Maire délégué de Lomme, Yves DURAND, à venir prendre leur place.

Monsieur le Maire d'Hellemmes, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur Bernard DEROSIER, Monsieur le Maire de Lomme, Monsieur Yves DURAND, Député, je tiens d'abord à vous saluer, vous qui représentez nos deux villes associées.

Et mes chers collègues.

Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint au Maire de Lomme, cher Henri PEUZIN pour les mots que vous venez de prononcer en votre qualité de doyen d'âge du nouveau Conseil Municipal de Lille, Hellemmes, Lomme que nous installons aujourd'hui et d'avoir présidé à cette première élection, l'élection du Maire.

Je vous salue amicalement, non seulement comme l'ami des combats partagés pendant de longues années mais aussi comme l'exemple même d'un Lommois, fidèle à sa ville, qui a exercé de hautes fonctions professionnelles à Lille et n'a jamais caché sa sympathie pour notre ville.

.../...

Un grand merci du cœur à celles et ceux qui viennent de renouveler mon mandat. Je salue en les remerciant chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal dans toutes ses composantes, ceux qui ont voté et ceux qui ont parlé.

Pour la septième fois en 27 années, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je viens d'être élu Maire de Lille. Ce chiffre 7 est hautement symbolique car il appartient à la légende des chiffres. Je n'aurais jamais pensé y parvenir dans mes fonctions de Maire.

Mais c'est par la magie de deux associations, celle, hier, avec Hellemmes et celle aujourd'hui avec Lomme, que je peux -et je le dis avec le sourire-, atteindre ce chiffre parfait.

1973, Augustin LAURENT, ici même, me remettait l'écharpe de Maire, comme vous venez de le faire, cher Henri PEUZIN.

Quatre fois, en 1977, en 1983, en 1989 et en 1995, ce geste solennel s'est répété, après le rendez-vous que la démocratie nous avait donné avec les Lilloises et les Lillois.

Et déjà en 1977, j'avais été réélu Maire au moment où Lille et Hellemmes avaient uni leurs destins.

J'étais tout à l'heure à Lomme, dont je veux saluer le Maire, Yves DURAND, et les nombreux élus de Lomme présents dans cette salle ainsi d'ailleurs que les amis qui se sont déplacés pour la circonstance, et le public nombreux.

Nos amis Lommois sont ici chez eux et je souhaite qu'ils se sentent aussi heureux d'être accueillis à Lille que nous l'avons été à Lomme ce matin.

Je salue chaleureusement Madame Martine AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Première Adjointe au Maire, hier, et sans doute aujourd'hui, attendons le destin, qui a pris naturellement sa part dans ce processus d'association.

Je salue très chaleureusement Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général, qui n'a jamais cessé de penser que l'exemple d'Hellemmes devait inspirer d'autres communes.

A cet instant, je veux vous associer étroitement, chers élus lillois et chères élues lilloises, vous qui mesurez l'importance historique de cette réunion de ce matin. Et au-delà de vous, je veux associer l'ensemble de la population de Lille qui vit avec nous, à cet instant, une nouvelle étape du destin collectif de notre ville.

Cher Yves DURAND, j'imagine que vous partagez mon émotion et celle de tous nos collègues, comme nous la ressentions il y a vingt ans aux côtés d'Arthur CORNETTE et de Bernard DEROSIER.

Il y a un an, alors qu'après votre spectaculaire initiative, nous lançons le processus d'association entre nos villes, nous pouvions rêver à cette séance exceptionnelle du Conseil Municipal de Lille qui en consacrerait l'aboutissement.

Ce jour est donc arrivé et je veux d'emblée rendre hommage à deux hommes, Augustin LAURENT et Arthur CORNETTE, qui, par leur exceptionnelle prescience, ont marqué le départ de l'idée d'association que j'ai largement partagée.

En effet, les Maires de Lille et d'Hellemmes, il y a trente ans, présentaient déjà clairement les difficultés que leurs villes respectives rencontreraient au cours des décennies suivantes.

.../...

Chacun le sait et l'a toujours reconnu, Lille, la plus petite des grandes métropoles françaises, a été gênée dans son développement par une taille trop exiguë, malgré les successifs agrandissements et même l'annexion autoritaire décidée par l'Etat au milieu du XIXème siècle de quatre communes voisines : Fives, Wazemmes, Esquermes et Moulins.

Je les interroge, les habitants de Fives, les habitants de Wazemmes, les habitants d'Esquermes et les habitants de Moulins qui sont véritablement aujourd'hui des Lilloises et des Lillois.

Ainsi va le sens de l'histoire, ainsi va le sens de la vie lilloise.

Avec une superficie dix fois inférieure à celle de Marseille, elle ne pouvait jouer pleinement son rôle de capitale régionale et de centre-ville d'une métropole de plus d'un million d'habitants.

Certes, les interrogations de Lomme en 1999 n'étaient pas rigoureusement identiques à celles d'Hellemmes près de trente ans plus tôt car le développement lillois et métropolitain opéré depuis n'a pas été sans conséquence sur le développement lommois qui a été lui aussi important.

Mais au moment où nous allons changer de siècle, Lomme s'interrogeait à son tour légitimement sur son avenir et Lille, malgré son développement exceptionnel, continuait de pâtir de sa superficie.

Nos villes n'ont cessé d'innover, de réaliser des équipements économiques, sociaux et culturels, au prix parfois d'une fiscalité très serrée, malgré des marges de manœuvre budgétaires trop étroites.

Or, nous le voyons bien maintenant, une nouvelle étape est nécessaire et parallèlement l'exigence d'une diminution de la pression fiscale est impérieuse. Et elle est effectuée.

Dans un tel contexte, l'association entre nos villes est naturelle. Depuis toujours, notre histoire est commune, et nos populations le ressentent ainsi.

En développant des projets économiques, sociaux et culturels communs, nous avons changé d'échelle comme hier Lille et Hellemmes ont su le faire.

Lille a toujours cherché à sortir de ses remparts, depuis des temps immémoriaux. Il n'y a pas de Magistrat de Lille digne de ce nom qui n'ait eu l'ambition d'élargir la ville, de la rendre plus importante là où elle se trouve.

Elle a peu à peu fait disparaître les portes qui l'enfermaient et reconquis son territoire que l'histoire avait parfois bien malmené.

En 1983, alors que j'étais Premier Ministre, la loi sur les zones non aedificandi lui a permis de reconquérir un nouvel espace en abattant un ultime rempart, celui que constituait l'espace où nous avons depuis construit Euralille.

Depuis, tous les remparts sont tombés d'une certaine manière.

Nous sommes devant un mouvement que personne ne pourra arrêter. C'est vrai que la France doit revoir sa carte administrative.

C'est vrai que, assumant la Présidence de la Commission de la Décentralisation, j'aurai, avec mes collègues, des propositions à faire.

.../...



En associant hier Hellemmes, en associant Lomme aujourd'hui, nous sommes dans le sens de l'histoire. Et tant pis pour ceux qui restent sur le bord de cette histoire, qui ne l'accompagnent même pas et qui ne voient pas ce mouvement extraordinaire de la vie qui marque nos communes, qui marque l'intercommunalité et qui marque la nécessité de prendre des décisions qui soient des décisions d'avenir.

A ce moment, après avoir entendu ce qui a été dit, nous respectons la loi et ce n'est pas nous qui l'avons faite cette loi ! C'est un Ministre que vous connaissez et qui était de vos rangs. Cette loi a été faite, elle s'applique sur l'ensemble du territoire. Elle a été appliquée, ce n'est pas la première fois, et elle a même été amplifiée par mon Gouvernement et par des décisions successives. Mais elle est la loi ! Et il n'y n'aurait pas eu un décret en Conseil d'Etat si elle n'était pas l'expression de la loi.

Alors, pourquoi ces accents ?

Nous savons bien que nous avons une année d'expérimentation, et c'est bien d'avoir cette année d'expérimentation. Mais nous savons bien aussi, et nous sommes heureux de cela, que sur ce point la décision finale, ce sont les Lillois, les Hellemmois et les Lommois, les Lilloises, les Hellemmoises et les Lommoises qui mettront un bulletin dans l'urne. Et à ceux qui ont parlé, il y aura une réponse, la réponse du peuple de Lille, la réponse du peuple de Lomme, la réponse du peuple d'Hellemmes. Et cela, ce sera la réponse pour nous et celle qui sera appliquée pour le destin de Lille. Voilà l'essentiel ! Le reste n'est que polémique superflue, accident de la petite histoire, alors que nous, nous nous efforçons d'écrire la grande histoire, celle qui est seule digne de ceux qui ont l'honneur de représenter la Ville de Lille.

Désormais, Lomme et Lille poursuivent leur destin vers l'Ouest. On a toujours dit d'ailleurs que les villes s'élargissaient et écrivaient leur destin vers l'Ouest. Je ne sais pas pourquoi cette bizarrerie. Pour nous, ce n'était pas vrai, on était parti vers l'Est. Maintenant, nous voilà partis vers l'Ouest. C'est très bien, on va de tous les côtés.

Donc, désormais, Lomme et Lille poursuivent leur chemin vers l'Ouest en jetant un pont symbolique au-dessus du Marais de Lomme. C'est l'histoire.

Ainsi, avec près de 220.000 habitants, Lille-Hellemmes-Lomme, sera la capitale rayonnante d'une métropole toujours plus ambitieuse, dans le respect de l'identité communale et dans un souci de complémentarité.

J'écoutais la DATAR lorsque je réunissais ma Commission de la Décentralisation. On voit bien l'image de la France, on voit bien la dizaine de villes millionnaires qui vont rayonner obligatoirement et autour desquelles les régions vont peut-être s'agrandir, dans cette liaison absolument indispensable entre une grande métropole et une région.

J'entends encore le Délégué Général de la DATAR dire « Paris, bien sûr, Nantes, Rennes, et vous voyez quel développement extraordinaire ! Plus au Sud, Toulouse, Bordeaux. De l'autre côté, Lyon, Marseille, avec sur les côtés, Montpellier et Nice. Et si vous remontez, c'est Strasbourg, avec Nancy et Metz. Et au Nord de Paris, si on ne faisait rien, il n'y aurait rien que notre bourgade provinciale de Lille, vaillante, qui a traversé l'histoire mais qui serait incapable véritablement de jouer son rôle.

Le Délégué de la DATAR de souligner : « *Au Nord de Paris, il y a Lille, la grande ville, et il appartiendra à ceux qui sont ses élus de faire en sorte qu'elle grandisse, qu'elle soit forte, quelle entraîne une région qui a souffert et qui maintenant sort de ses grandes difficultés. A la condition -ajoutait-il- qu'elle trouve véritablement le dialogue avec Londres, avec Bruxelles et avec Paris.* »

.../...

Nous essayons de fixer ce destin et ce dialogue de la ville avec Paris, avec Londres et avec Bruxelles.

L'association entre Lille et Lomme s'inscrit aussi dans la perspective métropolitaine car la Communauté Urbaine de Lille a besoin d'une capitale forte dans la mesure où son efficacité est également conditionnée par la vigueur des communes qui la constituent.

Des communes qui organisent leur destin entre elles, comme elles l'entendent. C'est l'expression même de leur liberté et dans le cadre des lois de la République.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, cette séance exceptionnelle est donc l'aboutissement d'un an de travail méthodique et je veux saluer et remercier les élus de nos trois villes et les fonctionnaires qui se sont pleinement investis dans cette grande mission, avec un esprit particulièrement constructif et dynamique, sous l'autorité de leurs Secrétaires Généraux respectifs. Et à cet instant, je veux associer également l'ensemble du personnel municipal de Lomme, d'Hellemmes et de Lille, le saluer et le remercier pour le travail qu'il fait.

Cet état d'esprit que chacun a constaté pour s'en féliciter est à mes yeux de bon augure pour l'avenir.

Nous avons franchi plusieurs étapes dont la plus importante, le 29 octobre dernier, a naturellement été le vote en termes identiques par les Conseils Municipaux de Lille-Hellemmes et de Lomme de notre charte d'association.

Le décret du 22 février dernier signé par Monsieur Lionel JOSPIN, Premier Ministre, et Monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Intérieur, après l'avis favorable du Conseil d'Etat et celui du Conseil Général du Nord, Monsieur le Président, confère à cette association un caractère solennel.

L'élection qui vient d'avoir lieu et qui sera suivie dans quelques instants de celles des nouveaux Adjointes est donc l'ultime étape. Et maintenant, chers amis, tout commence.

La charte d'association que nous avons bâtie ensemble est, vous le savez, très détaillée. Je ne vais bien sûr pas la reprendre ici intégralement mais en dégager les grandes lignes.

Qu'en sera-t-il de nos libertés communales si chèrement acquises au cours des siècles ?

Lomme et Lille-Hellemmes ont choisi l'association et non la fusion simple, afin de garantir leur identité et leurs intérêts propres, notamment dans leur vie politique et administrative locale.

Lomme gardera son propre Conseil Communal élu par les Lommois qui voteront donc une seconde fois pour le Conseil Municipal de Lille, Hellemmes, Lomme.

Comme celle d'Hellemmes, la Mairie de Lomme sera la Mairie d'une commune associée, et non pas une simple Mairie de quartier, loin de là.

Le Maire de Lomme exercera comme il l'a toujours fait les fonctions majeures, avec l'autorité qui lui a été reconnue par les Lommoises et les Lommois.

Qu'en sera-t-il de la fiscalité ?

.../...

L'association entre nos deux villes nous permet de mettre nos ressources en commun et donc de réaliser des économies d'échelle.

Par ailleurs, l'Etat va nous verser des dotations plus importantes puisque notre population globale augmente et franchit le seuil des 200.000 habitants.

Notre ville fait sa rentrée dans les dix plus grandes villes de France.

Vous le savez, nous avons décidé d'harmoniser sur 12 ans -et non sur 5 ans,- les taux des taxes locales. L'Etat versera en outre une dotation de compensation pendant les cinq premières années.

Ainsi, nous allons conserver à Lomme une imposition modérée et poursuivre la décélération lilloise qui se traduira cette année par une diminution des taux de 10% pour la taxe d'habitation.

Qu'en sera-t-il de nos projets de développement ?

Nous avons de grandes ambitions communes, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, sur les 40 hectares disponibles entre les Bois Blancs et le Marais de Lomme, que j'évoquais il y a quelques instants.

Par ailleurs, la complémentarité des politiques lilloises et lommoises en matière sociale, associative, sportive et culturelle, permettra l'accroissement du nombre d'emplois-jeunes et les actions envers les personnes âgées et les familles.

Dans ce contexte, l'expérience lommoise est déjà très appréciable, elle sera amplifiée.

De même, un effort significatif sera entrepris en matière de sécurité, avec le doublement des forces de Police Municipale, qui vont être dotées d'un véhicule immédiatement, l'installation d'un commissariat à Lomme et l'extension sur son territoire du Contrat Local de Sécurité déjà signé par Lille et Hellemmes.

Enfin, Lomme prendra évidemment une part active à la réussite de Lille 2004, capitale européenne de la culture. Nous avons passé un contrat et nous allons le mettre progressivement en œuvre, d'abord, sous une forme transitoire pendant un an et après les élections municipales de 2001, sous la forme définitive que revêtira le Conseil Municipal de Lille.

Je souhaite vous préciser maintenant ce que j'entends par « forme transitoire ».

Dans quelques instants, nous allons élire les Adjointes au Maire de la nouvelle commune. J'ai décidé de façon symbolique de confier une délégation à chacun des dix élus lommois qui nous rejoignent aujourd'hui.

Pour ma part, je souhaite que deux d'entre eux deviennent de plein exercice Adjointes au Maire de Lille.

Tous auront une délégation spécifiquement liée au processus d'association, soit comme Adjoint, soit comme Conseiller Délégué. Ensemble, avec leurs Maires Délégués, ils formeront la délégation collective permanente des élus lommois. Dans les compétences thématiques attribuées à chacun, ils travailleront en liaison constante avec leurs collègues lillois et hellemmois. Ils seront ainsi les meilleurs garants de l'application de la convention qui nous lie désormais.

.../...

La nouvelle composition du Conseil Municipal issu de l'association entre Lille, Hellemmes et Lomme contraint malheureusement un élu lillois, Henri THIOT, à quitter nos rangs où il était entré il y a moins de deux ans après le décès du Recteur Guy DEBEYRE.

Cher Henri THIOT, je rends publiquement hommage à l'action particulièrement dynamique que vous avez menée dans le cadre des deux délégations que je vous avais confiées, l'organisation du recensement national de 1999 sur le territoire de Lille et l'accueil des nouveaux habitants.

Vous êtes un militant exemplaire, un élu du terrain très apprécié depuis longtemps et vous avez accepté, avec un esprit républicain exceptionnel, cette obligation légale. Je tiens à vous rendre hommage et à vous en remercier très chaleureusement.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, Lille et Hellemmes avaient ouvert la voie en 1977, en montrant que l'addition des moyens, des budgets et des projets avait un effet amplificateur pour les habitants, tout en ne faisant pas disparaître les identités locales. Hellemmes a réussi. Lomme réussira.

De même que la France n'a pas disparu dans l'Europe, Lille, Hellemmes et Lomme n'ont pas cessé et ne cesseront pas d'exister dans le nouveau Lille. Dans notre pays qui compte tant de communes, le renforcement de l'intercommunalité et des missions dévolues aux Communautés Urbaines nous montre la logique d'un mouvement auquel nous voulons participer car il va se poursuivre dans la mesure où il répond aux attentes de nos concitoyens et concitoyennes qui entendent préserver leur autonomie tout en se concertant davantage.

Pour ma part, je suis fier d'avoir pu au cours de mes mandats successifs poursuivre l'agrandissement de la ville pour lui donner les moyens de ses rêves.

C'est un mouvement qui n'est jamais achevé, c'est le mouvement de la vie même, et il appartiendra demain à d'autres que moi de travailler à la grandeur lilloise en portant toujours loin nos regards, en les élargissant peut-être même au-delà de nos proches frontières.

Je n'ai pas oublié quant à moi qu'il y a trente ans Lille était menacée dans son existence car elle voyait partir ses activités et diminuer sa population. Le risque était alors d'avoir une ville exsangue, avec 150.000 habitants au plus. Cela, c'est la réalité.

Et c'est avec mes collègues du Conseil Municipal que nous avons redressé cette triste réalité.

Je me suis promis qu'elle retrouverait un jour le nombre d'habitants qu'elle avait connu au début du XXème siècle. C'est donc pour moi un grand motif de satisfaction de constater que nous y sommes parvenus. Et je veux en remercier vivement les habitants d'Hellemmes et les habitants de Lomme.

Cher Yves DURAND, chers amis, nous allons débiter ensemble ce siècle et ce millénaire. Il est plein de promesses. Il est comme l'aube que l'on interroge en se demandant d'où viendra la lumière ?

Serons-nous heureux aujourd'hui ?

Oui ! Nous le serons, j'en suis certain, car nous aurons nous-mêmes réuni les conditions d'un bonheur collectif pour notre population.

.../...

Vive Lomme !

Vive Hellemmes !

Vive Lille !

(applaudissements)

(projection d'un film)

00/159 - Détermination du nombre des Adjointes au Maire

Nous devons maintenant poursuivre la mise en place du Conseil Municipal et d'abord déterminer le nombre d'Adjointes au maire.

En application des articles L 2113.6 et L 2113.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nouveau Conseil Municipal est composé de 69 membres issus des Conseils Municipaux des communes associées de Lille et Lomme. Vous êtes ce Conseil Municipal.

L'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les "Conseils Municipaux déterminent le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal."

En raison du nombre et de la diversité des fonctions municipales dans notre ville, il apparaît opportun d'user au maximum des possibilités offertes par la loi.

Nous vous proposons en conséquence de fixer à 20 le nombre d'Adjointes au Maire.

Je vous consulte.

Etes-vous d'accord pour approuver cette proposition ? Les groupes de la majorité municipale

Avis contraire ? le Front National

Abstention ? l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale

Adopté à la majorité

Nous pouvons donc passer à l'élection des Adjointes.

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Premier Adjoint.

Jé propose la candidature de Madame Martine AUBRY.

Y a-t-il d'autres candidats ? (non) Personne ne se manifeste. Nous allons procéder au scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(vote et dépouillement)

.../...

Voici les résultats du vote.

Nombre de votants : 67

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

A obtenu :

Madame Martine AUBRY : 55 voix

Elle est élue.

(applaudissements)

Nous allons procéder à l'élection du deuxième Adjoint. Je propose la candidature de Bernard ROMAN.

Y a-t-il d'autres candidats ? (non) Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

Je demande aux scrutateurs et à tout le monde de trouver un rythme de plus en plus rapide parce que nous avons 20 Adjoints, il faut trouver la cadence.

On dépouille pour l'élection du deuxième Adjoint. Avec l'accord de tout le Conseil Municipal, et je remercie tous ceux qui ont bien voulu répondre à mon appel, nous enchaînons et nous passons à l'élection du troisième Adjoint.

Je propose la candidature de Monsieur Michel FALISE. Pas d'autres candidats ? (non)

Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du deuxième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

.../...

Bernard ROMAN : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Je lance l'élection du quatrième Adjoint. Je propose la candidature de Monsieur Jean-Raymond DEGREVE. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du troisième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Michel FALISE : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Pour le cinquième Adjoint, je propose la candidature de Monsieur Alain CACHEUX. Pas d'autres candidats ?

(non)

Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du quatrième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Jean-Raymond DEGREVE : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

.../...

Je lance le scrutin pour l'élection du sixième Adjoint. Je propose la candidature de Monsieur Henri PEUZIN. Pas d'autres candidats ? (non)

Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du cinquième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Alain CACHEUX : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Nous lançons l'élection du septième Adjoint. Je propose la candidature de Monsieur André FLORENCE. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du sixième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Henri PEUZIN : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Je lance l'élection du huitième Adjoint. Je propose la candidature de Madame Jacquie BUFFIN. Pas d'autres candidats ? (non)

Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du septième Adjoint.

Nombre de votants : 66

.../...



Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur André FLORENCE : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Pour l'élection du neuvième Adjoint, je propose la candidature de Monsieur Patrick KANNER. Pas d'autres candidats ? (non)

Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du huitième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Madame Jacquie BUFFIN : 55 voix

Elle est élue.

(applaudissements)

Pour l'élection du dixième Adjoint, je propose la candidature de Monsieur Michel CUCHEVAL. Pas d'autres candidatures ? (non)

Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du neuvième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 56

.../...

Majorité absolue : 29

Monsieur Patrick KANNER : 56 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Je lance l'élection du onzième Adjoint. Je propose la candidature de Monsieur Gilles PARGNEAUX. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du dixième Adjoint.

Nombre de votants : 65

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Michel CUCHEVAL : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

On lance l'élection du douzième Adjoint. Je propose la candidature de Monsieur Alain DEMAILLE. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du onzième Adjoint.

Nombre de votants : 65

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Gilles PARGNEAUX : 55 voix

Il est élu. (applaudissements)

Pour l'élection du treizième Adjoint, je propose la candidature de Madame Ariane CAPON. Pas d'autres candidats ? (non)

Le scrutin est ouvert.

.../...

Voici les résultats du vote pour l'élection du douzième Adjoint.

Nombre de votants : 64

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Alain DEMAILLE : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

On lance l'élection du quatorzième Adjoint. Je propose la candidature Monsieur Daniel ROUGERIE. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du treizième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Madame Ariane CAPON : 55 voix

Elle est élue.

(applaudissements)

Je lance l'élection du quinzième Adjoint et je propose la candidature de Monsieur Paul BESSON. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du quatorzième Adjoint.

Nombre de votants : 68

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 68

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13

Suffrages exprimés : 55

.../...

Majorité absolue : 28

Monsieur Daniel ROUGERIE : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Je lance l'élection du seizième Adjoint et je propose la candidature de Monsieur Pierre de SAINTIGNON. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du quinzième Adjoint.

Nombre de votants : 65

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Paul BESSON : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Je lance l'élection du dix-septième Adjoint et je propose la candidature de Madame Véronique DAVIDT. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du seizième Adjoint.

Nombre de votants : 65

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Monsieur Pierre de SAINTIGNON : 56 voix

Il est élu.

(applaudissements)

.../...

Je lance l'élection du dix-huitième Adjoint et je propose la candidature de Monsieur Jean-Louis BROCHEN. Pas d'autres candidats ? (non) Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du dix-septième Adjoint.

Nombre de votants : 67

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Madame Véronique DAVIDT : 55 voix

Elle est élue.

(applaudissements)

Je lance l'élection du dix-neuvième Adjoint et je propose la candidature de Monsieur Raymond BOINE, un Lommois. Pas d'autres candidats ? (non)

Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du dix-huitième Adjoint.

Nombre de votants : 67

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Jean-Louis BROCHEN : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Je lance l'élection du vingtième Adjoint et je propose la candidature de Madame Dorothée DA SILVA. Pas d'autres candidats ? Le scrutin est ouvert.

Voici les résultats du vote pour l'élection du dix-neuvième Adjoint.

Nombre de votants : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

.../...

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Monsieur Raymond BOINE : 55 voix

Il est élu.

(applaudissements)

Voici les résultats du vote pour l'élection du vingtième Adjoint.

Nombre de votants : 67

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Madame Dorothee DA SILVA : 55 voix

Elle est élue.

(applaudissements)

Le Conseil Municipal et par conséquent mis en place. Il comprend le Maire, bien sûr, les Maires d'Hellemmes et de Lomme et les 20 Adjointes au Maire qui viennent d'être élus. Je vous félicite tout particulièrement et individuellement.

00/160 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il y a une délibération que je vous soumets.

Elle concerne les délégations accordées au Maire, en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal peut pendant toute la durée du mandat donner délégation au Maire pour tout ou partie des compétences énumérées à l'article L. 2122. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est demandé d'autoriser l'application de l'ensemble des dispositions de cet article, repris en annexe d'ailleurs, et de dire que cette délégation sera étendue à Mme la Première Adjointe, et à elle seule, en cas d'empêchement du Maire.

.../...

Il est précisé que le Maire rend compte à chaque Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre.

Vous en êtes d'accord ?

Monsieur LABBEE

M.LABBEE - Une observation. José SAVOYE, Claire DAVAL et moi-même ne participons pas au vote ni au débat pour des raisons purement professionnelles.

Monsieur le Maire - Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Madame DAVAL Messieurs LABBEE et SAVOYE et le groupe du Front National qui ne participent pas au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie.

Voilà. Je pense que nous en avons terminé.

Pour les délégations, l'arrêté du Maire sera pris demain et vous sera individuellement diffusé.

Il n'y a pas de grands changements, les uns et autres garderont leurs délégations.

S'agissant des Elus Lommois, je me suis déjà exprimé sur les délégations qui leur seront conférées.

Madame DA SILVA prendra la délégation qui était celle de Monsieur THIOT.

Voilà, nous en avons terminé.

(Marseillaise)

Je remercie les personnalités qui ont bien voulu assister à cette manifestation et je remercie le public qui a été avec nous tout au long de cette matinée.

Je vous remercie, mes chers collègues.

La séance est levée.

(Séance levée à 13 h 15)

